

PROTOCOLE D'ACCORD DE FIN DE CONFLIT

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La société CSF France, dont le siège social est situé ZI Route de Paris – 14120 MONDEVILLE, représentée par Monsieur Jacques GUILLOT en qualité de Directeur des Ressources Humaines,

d'une part

ET :

- L'organisation syndicale CFDT, représentée par Madame Sophie JACOBIC, en qualité de Délégué Syndical Central,
- L'organisation syndicale CGT, représentée par Madame Fatiha CHALAL, en qualité de Délégué Syndical Central,
- L'organisation syndicale FO, représentée par Monsieur Jean Marc ROBIN, en qualité de Délégué Syndical Central,

d'autre part,

IL A ETE CONVENU ET NEGOCIE CE QUI SUIT

Article 1 : Engagements de CSF France

La société CSF France s'engage, sous réserve du respect du présent protocole d'accord de fin de conflit, à permettre aux salariés ayant exercé leur droit de grève entre le samedi 14 mai 2011 et le mercredi 15 juin 2011 : soit de se voir appliquer une retenue sur salaire correspondant aux heures de grève effectuées soit de récupérer lesdites heures jusqu'au 14 juillet 2011 inclus selon des modalités qui seront fixées d'un commun accord avec le supérieur hiérarchique.

SS

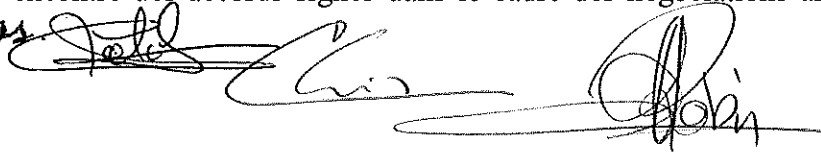
JM J.F.C

Article 2 : Reprise immédiate du travail et engagement de paix sociale

Les engagements pris par la Société CSF France à l'article 1 du présent protocole sont subordonnés au respect des engagements suivants :

- reprise immédiate du travail par l'ensemble des collaborateurs,
- signature du présent protocole par l'ensemble des organisations syndicales susmentionnées.


Parallèlement, lesdites organisations syndicales s'engagent à n'exercer aucun droit d'opposition à l'encontre des accords signés dans le cadre des négociations annuelles obligatoires.



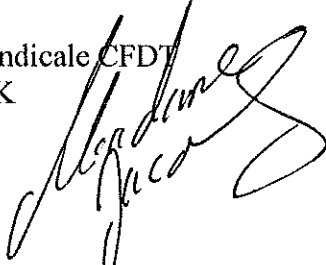
Fait à Massy, le 16 juin 2011

En 4 exemplaires dont un remis à chacune des parties signataires

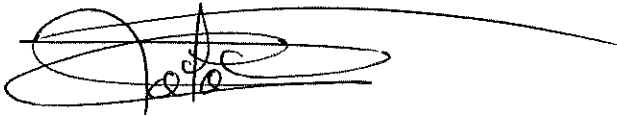
Pour la société CSF France
M. Jacques GUILLOT



Pour l'Organisation syndicale CFDT
Mme Sophie JACOBIC



Pour l'Organisation syndicale CGT
Mme Fatiha CHALAL



Pour l'Organisation syndicale FO
M. Jean Marc ROBIN

